

OBSERVATIONS DU PUBLIC REÇUES PAR MESSAGERIE

11 février 2022

- **Le nombre de zones humides et leurs surfaces ont été très largement sous-estimés** dans le projet. Leur destruction ne pourra pas être compensée et ces surfaces, importantes, seront irrémédiablement perdues. **Il en est de même pour les bois centenaires qui ont été détruits.**
- **Le Conseil départemental détruit des forêts centenaires** qu'il compense en replantant on ne sait où de tout-petits plants qu'il qualifie de forêts durables !
- Lors de l'autorisation de la DUP, le juge de première instance a commis une erreur de droit : **les compensations proposées consistent en des mesures symboliques** qui répondent à une **obligation de moyens, mais non de résultats** comme l'exige l'article L 163-1 du code de l'environnement.
- Les risques karstiques d'effondrement du pont et de pollution des eaux souterraines ont été négligés. **Ces risques ont été confirmés par l'étude du BRGM.**
- **Le projet de pont n'a pas été confronté avec d'autres solutions alternatives comme l'exige les textes réglementaires.** Ainsi que le souligne le nouvel avis indépendant de la MRAE, ni le Conseil départemental, ni les communes concernées n'ont réalisé ni même envisagé d'aménagement de sécurité en lien avec le projet. Une modification des têtes du pont actuel (un rond-point à la place du stop au sud, à Jargeau, et les feux au nord, à Saint-Denis-de-l'Hôtel) ou une passerelle vélos aurait pu depuis longtemps résoudre une partie des difficultés actuelles.
- **La prévision d'un fort accroissement de la circulation qui justifiait le projet ne s'est pas réalisée.** La déviation entraînerait au contraire une augmentation globale de la circulation, de camions en particulier, avec pour seules conséquences d'amplifier et de déplacer les nuisances que le projet voudrait combattre.
- **L'envergure et le coût de ce projet** du Conseil départemental **qui date de plus de 20 ans ne s'inscrivent pas dans la lutte contre le réchauffement climatique qu'il devient urgent de mener.**
- **L'évaluation de l'utilité de projet aurait dû s'inscrire dans une vision à long terme d'évolution de nos modes de vie.** Il est encore temps d'y remédier.

Mr et Mme GRELAT Jean

Bonjour,

Etant un habitant de Mardié , je m'intéresse au projet du pont et de la déviation RD921 . Je suis surpris que l'on détruise des zones humides qui deviennent de plus en plus rare sur notre territoire et dont l'importance pour la faune et la flore sont indispensable.

Je ne comprend pas qu'un projet aussi cher est été envisagé alors que des solutions moins couteuses et plus simple (rond point à la place des feux coté de Saint Denis de l' Hôtel et une passerelle pour les vélos au pont actuel) auraient résolu beaucoup de problèmes.

Je pense aussi que le projet est complètement contradictoire avec les discours de nos élus à propos du réchauffement climatique, alors que le projet du train (ligne Orléans- Châteauneuf) a été abandonné, celle-ci aurait permis aux usagers de ne pas utiliser leurs véhicules et de désengorger la tangentielle et la circulation au niveau de Jargeau .

Enfin ce projet comporte pleins d'incohérences :

- Risque karstique d'effondrement du pont et de pollution des eaux (étude BRGM)
- Destruction d'un bois centenaire
- Pollution et nuisance sonore
- Augmentation de la circulation

Cordialement

Mr BAILLON PHILIPPE

12 février 2022

Madame, Monsieur

Je souhaite livrer mes arguments dans le cadre de l'enquête publique :

- L'enjeu paysager n'est pas suffisamment pris en compte : le site du val de Loire est classé Patrimoine Mondial de l'UNESCO et à trop l'abîmer, on court le risque de perdre ce classement, ce qui serait préjudiciable au tourisme (surtout à vélo), qui est aussi pourvoyeur d'emplois dans la région. Dans ce cas, ce n'est pas uniquement la région de Jargeau qui en ferait les frais mais aussi celle plus large d'Orléans.
- Nulle part dans le dossier on explique comment la pollution va diminuer et pire, l'effet rebond est négligé : il est admis maintenant que la mise en place de nouvelles infrastructures routières induit automatiquement une augmentation du trafic routier, empirant ainsi l'effet escompté au départ.
- Beaucoup de bouchons à la tête du pont, côté Jargeau : le projet n'inclut pas comment ce problème sera résolu alors qu'il persistera puisque ce sont les priorité à droite qui en sont la cause.
- Inondations : le dossier évoque le débordement de la Retrêve en 2016 en signalant qu'il n'a pas eu d'impact localement mais ne prend pas en compte le débordement de la Bionne qui a causé bien des dégâts. Or on sait qu'avec le changement climatique maintenant établi, les phénomènes de grosses précipitations vont être de plus en plus fréquents.
- L'étude des sols ne semble pas complète : aucune mention n'est faite des structures karstiques.

Cordialement,

Marie-Agnès BINOIS

13 février 2022

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je réponds à l'enquête publique complémentaire concernant la déviation de Jargeau qui se tient du 4 au 20 février.

Je suis contre ce projet qui prévoit d'altérer de manière irréversible un paysage exceptionnel, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce constat me semble tellement évident que je manque d'arguments pour m'opposer à la partie adverse.

C'est que la partie adverse souhaiterait sans doute également préserver ce paysage et cette nature si l'alternative n'était pas la persistance voire l'accroissement de la circulation entre Saint-Denis de l'Hôtel et Jargeau.

Les enquêtes publiques ne devraient recueillir les avis que des personnes n'ayant aucun intérêt propre dans la situation : ni ceux des habitants de Jargeau qui espèrent pouvoir respirer un air meilleur et qui les blâmerait ? Ni ceux des habitants de Mardié qui profitent d'un cadre d'exception qu'ils souhaitent préserver, à juste titre. Ni ceux des acteurs économiques qui ont l'opportunité d'accroître leurs chiffres d'affaire, c'est leur but. Ni ceux des acteurs politiques locaux, pris dans un engagement ancien, qui seraient perçus comme faibles ou félons en cas d'abandon.

Si aucune alternative n'est possible (la question s'est-elle posée d'un aménagement de l'existant, d'une plus forte desserte des transports en commun, de l'accroissement du télétravail ?), si aucune alternative n'est possible donc, **qui doit décider de l'intérêt commun ?**

On pourrait dire le plus grand nombre mais, dans ce cas précis, il y a plus d'habitants dans les zones qui profiteront de la déviation, que dans les zones sacrifiées par cette déviation. Il faudrait une consultation réellement démocratique avec des personnes désintéressées, au sens propre, sans arrière pensée, sans recherche de confort personnel, pour le bien de tous. **Le bien de tous est-il de sacrifier, en 2022, un paysage exceptionnel, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? J'espère que non.**

En espérant que mon avis pourra être pris en compte, veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
Cordialement,
Sylvie Pirou

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-dessous les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet de déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel:

Ce projet va à l'encontre des défis à relever pour préserver notre planète:

- il consomme des espaces agricoles et naturels
- il détruit la qualité paysagère d'un site remarquable classé au patrimoine mondial de l'Unesco
- en favorisant les déplacements en voiture et en camion, il va à rebours des impératifs de développement d'activités économiques locales et altère de manière significative le déploiement de services au plus près de la population, renforçant davantage les inégalités et l'isolement des plus vulnérables
- ce projet, couteux en énergie pour sa réalisation, son entretien, engendre des pollutions de l'air, des sols par les carburants fossiles, auxquelles viendront s'ajouter celles induites par la fabrication des moteurs électriques et à la production d'électricité
- Ce projet détruit la biodiversité de ce site.
- Ce projet de pont sur un sol si fragile, loin de prévenir les risques, les pollutions, les nuisances, ne fait que les déplacer et en engendrer de nouveaux.

Nos enfants méritent mieux.

Cordialement,
Sophie Chaduteau

Madame, Monsieur,

Je viens par ce mail donner mon avis sur la déviation citée en objet.

Il me semble indispensable de créer cette déviation afin de rendre la vie des habitants des villages actuellement traversés par des flots de véhicules incessants plus sereine. Le risque d'accident est perpétuel et pour habiter près d'une école, je peux vous dire qu'il faut craindre pour les enfants qui traversent les rues plusieurs fois par jour.

Je comprends qu'il faille protéger la nature, mais protéger les personnes est également important.

Si vous prenez sur les espaces naturels pour créer cette déviation, vous pourrez rendre à la nature les espaces qui n'auront plus d'utilité dans les villages ou les voies de circulation pourront être réduites et des arbres pourraient être replantés.

La circulation de transit doit être sortie des villes et villages et les lieux d'habitations doivent retrouver de la tranquillité.

Cordialement.

Thierry Rodriguez
